

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 27 avril 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions n^{os} 332-1613, 332-1614, 332-1622, 332-1623, 332-1628 à 332-1646 inclusivement, 332-1650, 332-1651, 332-1656 à 332-1659 inclusivement, 332-1661, 332-1664 à 332-1669 inclusivement, 332-1671 à 332-1673 inclusivement et 332-1676 à 332-1680 inclusivement.

* * *

[Traduction]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION À LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE

L'hon. Steven E. Paproski (vice-président des comités pléniers): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire canadienne qui s'est rendue en visite officielle à la République populaire de Pologne, du 14 au 19 mars 1987.

* * *

TRANSPORTS

PRÉSENTATION DES 1^{ER} ET 2^{ES} RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du comité permanent des transports sur le projet de loi C-18, concernant les transports, avec des propositions d'amendement.

[Français]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, je désire présenter le deuxième rapport concernant le projet de loi C-19, Loi concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales, avec modifications, dans les deux langues officielles.

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.)

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition concernant l'intention du gouvernement de mener à terme l'étude des modifications à la Loi sur les brevets qui ont trait aux médicaments d'ordonnance.

Les pétitionnaires, de Port Alberni, Gibsons Landing, Sechelt, Prince-Rupert, Pritchard, Kamloops et Barrière, en Colombie-Britannique, craignent que les changements à la Loi sur les brevets n'entraînent une majoration sensible des prix pour les consommateurs canadiens qui ont besoin de médicaments d'ordonnance.

Ils demandent donc au gouvernement, *in extremis*, de reconsidérer cette mesure législative et de ne pas la mener plus loin. Ils sont d'avis que c'est là l'une des nombreuses concessions que le gouvernement canadien accorde aux États-Unis, aux dépens des Canadiens moyens, dans les négociations sur le libre-échange. Cette question épineuse les inquiète vivement.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, je voudrais également présenter une pétition signée par 373 citoyens d'Ottawa, de Nepean, de Kanata et de Gloucester dans la région de la capitale nationale. Cette pétition est présentée au nom de la Coalition pour la vie située à Ottawa.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'appuyer la motion d'initiative parlementaire M-37 dont la Chambre est saisie et qui protégerait les enfants à naître en vertu de la Charte des droits et des libertés.